

ACTION URGENTE ¹

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030220 – EUR 54/002/2003

Informations complémentaires sur l'AU 73/03 (EUR 54/001/2003 du 17 mars 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

Craintes pour la sécurité / Procès inique / Manœuvres d'intimidation / Prisonnier d'opinion

ARMÉNIE

**Artur Sakunts (h), coordonnateur de la section de Vanadzor
du Helsinki Citizen's Assembly (HCA)**

Londres, le 2 avril 2003

Artur Sakunts a été libéré de prison le 25 mars dernier, après avoir purgé une peine de dix jours d'emprisonnement pour " désobéissance aux autorités ". Dans une lettre adressée à Amnesty International, Artur Sakunts a déclaré : " Avant toute chose, je tiens à vous remercier pour votre soutien, qui est précieux pour toute personne arrêtée de façon illégale. Je dois dire que sans cette aide, il était impossible de gagner, mais la vraie victoire réside dans le fait que la vérité est de notre côté. La défense des droits humains et de la supériorité du droit constitue le fondement de la vérité [...] Je tiens également à dire que notre coopération et votre soutien nous ont permis de prouver que la défense des droits de la personne ne saurait se limiter aux frontières d'un État, et qu'elle a une dimension internationale. "

Artur Sakunts a été arrêté après avoir tenté d'organiser une réunion publique, où la section de Vanadzor du Helsinki Citizen's Assembly (HCA) devait évoquer son travail de suivi du déroulement de l'élection présidentielle arménienne des 19 février et 5 mars 2003.

Selon les informations recueillies, une centaine de personnes, qui avaient protesté contre les irrégularités relevées lors du scrutin, ont été condamnées à de courtes peines d'emprisonnement pour trouble à l'ordre public. Face aux sévères critiques formulées par le Conseil de l'Europe et par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui ont surveillé le déroulement de l'élection, Robert Kotcharian, le président arménien, a reconnu que le scrutin n'avait pas été conforme aux normes internationales, et a mis en place une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les irrégularités signalées. Cette commission devra tirer des conclusions du dernier scrutin, afin que soient évitées des irrégularités du même ordre à l'occasion des prochaines élections législatives, qui doivent avoir lieu au mois de mai.

**Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes.
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de cet homme.**

1 La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org